

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Abfaldeponie, Naturschutz, Abfälle
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Salathe, Laura
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Salathe, Laura; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Abfalldeponie, Naturschutz, Abfälle, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Forstwirtschaft	1
Jagd	1
Lebensmittel	2
Tierhaltung, -versuche und -schutz	3

Abkürzungsverzeichnis

BAFU	Bundesamt für Umwelt
BFS	Bundesamt für Statistik
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
WSL	Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft

OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
USAM	Union suisse des arts et métiers
ZHAW	Haute école des sciences appliquées de Zürich
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
FNP	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Forstwirtschaft

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 02.12.1990
SERGE TERRIBILINI

L'étude **Sanasilva 1990** révèle qu'après une période stationnaire, la santé des forêts suisses s'est détériorée de façon importante par rapport aux années précédentes. La proportion d'arbres malades (défoliation de plus de 10 %) est passée à 61% contre 43% en 1989, soit une progression de 18%, alors que le nombre d'arbres dont le taux de défoliation est de plus de 25% est passé de 12% à 17%. Cette aggravation se répartit inégalement suivant les régions: +28% dans le Jura, +19% dans les Alpes et dans le sud des Alpes, +15% dans les Préalpes et +9% sur le plateau. Si l'influence des polluants atmosphériques reste floue, celle des tempêtes de février et des étés secs de 1989 et 1990 est également difficilement décelable. C'est pourquoi l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP) envisage de mettre sur pied un nouveau système d'observation prenant en compte un plus grand nombre de paramètres.¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 29.05.2001
FRANÇOIS BARRAS

Achèvement d'un ambitieux programme de mise à jour statistique de la superficie nationale, l'Office fédérale de la statistique (OFS) a rendu public les résultats de son rapport sur l'état des surfaces forestières et agricoles en Suisse. Il apparaît que la forêt, après un reflux au cours des années 80, a recommencé à gagner du terrain au cours de la décennie suivante. En douze ans, celle-ci a progressé de 184 km². Ces résultats proviennent bien plus du reboisement naturel des surfaces boisées que des afforestations: sur 86 pour cent de ces zones, les arbres repoussent sans avoir été plantés. Cependant, la recrudescence de surfaces forestières n'est pas synonyme de bonne santé, a rappelé **le rapport Sanasilva 2000**. Selon lui, l'état de la forêt suisse s'est sensiblement dégradé en 2000. Pour la première fois depuis 1995, la défoliation des arbres a augmenté, touchant surtout les sapins et les épicéas. L'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), à l'origine du rapport, a indiqué que 29.4 pour cent des arbres examinés présentaient une défoliation supérieure à 25 pour cent, contre 19 pour cent en 1995. Par contre, la mortalité des arbres demeure stable, avec 0.4 pour cent d'arbres morts en 2000. En conséquence indirecte de ce constat, la Confédération a fait connaître son désir de fixer à 10 pour cent les zones forestières destinées à la création de réserves nationales d'ici à 2030. Sur ce chiffre, une moitié sera classé comme réserve naturelle et laissée à elle-même, l'autre sera gérée au titre de «réserve naturelle particulière», permettant la culture et la préservation d'espèces rares ou menacées. Dans ce schéma, les cantons collaboreront pour définir des stratégies de protection, selon les régions et les particularités des forêts.²

Jagd

MOTION
DATUM: 03.12.2015
LAURA SALATHE

Auch der Ständerat befürwortete die Motion Landolt (bdp, GL), welche das Ziel verfolgt, die heutigen „Jagdbanngebiete“ in „**Wildtierschutzgebiete**“ umzubenennen, da der ursprüngliche Begriff veraltet sei und dem heutigen Sinn dieser Zonen nicht mehr gerecht werde. Früher seien die Zonen entstanden, da man Gebiete wollte, in welchen die Wildtiere vor Jägern geschützt werden. Heute aber dienen die Zonen nicht mehr primär dem Schutz vor der Jagd, sondern allgemein dem Schutz vor möglichen menschlichen Störungen. Dass mit der Umbenennung keine Veränderungen der Gesetzeslage oder der Kompetenzaufteilung zwischen Bund und Kantonen einhergehen, versicherte Bundesrätin Doris Leuthard. Dies bestätigte auch die Stellungnahme des Bundesrates auf eine ebenfalls von Landolt eingereichte Interpellation (Ip. 14.4106), in der er verschiedene Fragen zu einer nach Annahme der Motion fälligen Revision der Verordnung über eidgenössische Jagdbanngebiete (VEJ) stellte. In dieser Antwort hielt der Bundesrat fest, dass bei einer Annahme der Motion zwar eine Revision notwendig würde, dass aber keine weiteren Änderungen der Kompetenzaufteilung zwischen Bund und Kantonen geplant sei und alle betroffenen Bevölkerungsgruppen und Ämter frühzeitig in den Revisionsprozess einbezogen würden.

Mit der Annahme der Motion in der zweiten Kammer wurde das Anliegen nun an den Bundesrat überwiesen.³

MOTION
DATUM: 08.05.2019
KAREL ZIEHLI

La motion Landolt (pbd, GL) demandant à changer le nom des districts francs en «zone de protection de la faune sauvage» a été classée. La demande formulée par le député glaronnais a, en effet, été incluse dans la révision de la loi sur la chasse. ⁴

Lebensmittel

MOTION
DATUM: 07.06.2017
KAREL ZIEHLI

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé une motion visant à **éviter le gaspillage alimentaire par une régulation moindre**. Celle-ci – lancée par le directeur de l'USAM et conseiller national libéral-radical Hans-Ulrich Bigler (fdp/prl, ZH) – s'appuie sur une étude délivrée à la demande de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur les déchets organiques issus de l'industrie agroalimentaire. Cette étude montre que sur les 2,3 millions de tonnes de denrées alimentaires gaspillées en Suisse (soit un tiers des denrées destinées à la consommation en Suisse), 350'000 tonnes pourraient être évitées. La rapporteuse francophone de la commission dépositaire de la motion, Isabelle Chevalley (glp/pvl, VD), estime que ces pertes pourraient, par le biais de changements législatifs, être évitées. La commission souhaite ainsi que des simplifications, réductions et suppressions des réglementations en vigueur soient mises en place afin de faire un pas vers une réduction du gaspillage. La conseillère nationale rappelle que le Conseil fédéral, dans son rapport relatif à la mise en place d'une économie verte, nomme ce point-là comme étant important, sans oublier que la réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici à 2030 est l'un des objectifs de l'agenda 2030 des Nations Unies, adopté par la Confédération.

Il s'agirait donc de passer en revue l'ensemble des ordonnances, directives et lois pouvant impacter le gaspillage alimentaire. Plus spécifiquement, deux exemples sont pointés du doigt: premièrement, la date de péremption qu'il s'agirait de repenser afin d'indiquer différemment aux consommateurs et consommatrices jusqu'à quand ils peuvent manger leurs produits et deuxièmement l'interdiction, suite à la crise de la vache folle dans les années 1990, de la revalorisation des restes de nourriture en aliments pour animaux (les restes des restaurants utilisés comme nourriture pour les cochons étant l'exemple le plus courant).

Concernant le premier point, le conseiller fédéral Alain Berset a tenu à rappeler que, ni le Conseil fédéral, ni l'Administration fédérale ne sont en charge de réguler les dates de péremption sur les produits. Une ordonnance allant dans ce sens existait bel et bien, mais celle-ci a été supprimée il y a une dizaine d'années. L'industrie est en charge d'indiquer ces dates. De plus, le Conseil fédéral estime que la motion n'est que peu claire, fournissant trop peu d'exemples et erronée. En effet, selon Alain Berset, cette motion risquerait d'amener plus de législation qu'elle n'en supprimerait, prenant l'exemple des dates de péremption sur les yoghourts (qui n'a aujourd'hui plus de législation).

Contre l'avis du Conseil fédéral qui appelait à rejeter cette motion pour les raisons évoquées en amont, le Conseil national l'adopte par 161 voix contre 14 et 10 abstentions. Celle-ci devrait être traitée par la chambre haute lors de la session d'hiver 2017. ⁵

MOTION
DATUM: 29.11.2017
KAREL ZIEHLI

La motion intitulée éviter le gaspillage alimentaire par une régulation moindre, provenant de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN), avait réussi à convaincre une majorité écrasante du Conseil national. Celle-ci n'est cependant pas soutenue par sa commission sœur, la CSEC-CE, qui demande à l'unanimité aux sénateurs de la rejeter. Cette motion vise à réduire, supprimer et adapter certaines réglementations en vigueur dans l'industrie agroalimentaire et qui ont pour conséquence une augmentation des chiffres du gaspillage alimentaire. Bien qu'étant consciente de la problématique du gaspillage alimentaire ainsi que des inquiétudes de sa commission sœur, la CSEC-CE estime qu'une réduction de ce phénomène ne pourra ni être atteinte par une dérégulation des règles en vigueur ni par la mise en place de normes plus strictes envers les producteurs, les distributeurs et la gastronomie. De plus, elle estime que les préoccupations émises dans le cadre de cette motion sont déjà prises en compte dans le cadre de l'Agenda 2030, qui demande une réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici à cette date. La rapporteuse de la commission, Brigitte Häberli-Koller (pdc, TG), insiste plus spécifiquement sur les dangers sur la santé humaine que pourrait amener une dérégulation des règles en vigueur dans ce secteur (date de péremption, importations d'aliments avec des taux de produits phytosanitaires élevés, etc.). La commission estime que le meilleur moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire reste d'informer au mieux les consommatrices et consommateurs ainsi que de travailler avec l'industrie

alimentaire sur les prescriptions concernant les dates de péremption.

Malgré tout, la commission compétente souhaite suivre l'évolution des objectifs de l'Agenda 2030 concernant le gaspillage alimentaire et a lancé un postulat intitulé "Agenda 2030. Bilan intermédiaire" allant dans ce sens.

Le conseiller fédéral Alain Berset est du même avis que la commission concernant la présente motion et précise deux aspects. Premièrement, que l'étiquetage des dates de péremption ne relève pas de la responsabilité de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (qui demande simplement que ces dates soient présentes), mais de l'industrie alimentaire. Deuxièmement, que pour éviter les épizooties, certaines règles d'hygiène ont été introduites, comme par exemple l'interdiction de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires; des règles qui font sens selon le Conseil fédéral, d'autant plus que cela pourrait mettre en danger l'exportation de fromage et de viande.

Le conseiller fédéral Berset ajoute néanmoins que l'exécutif, conscient du problème, a mis en place certaines mesures, dans le cadre de l'Agenda 2030, ainsi que dans le cadre du plan d'action Economie verte et demande donc aux sénateurs de suivre leur commission.

Sans prise de parole au Conseil d'Etat en faveur de la motion, celle-ci **est rejetée**.⁶

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a accepté le postulat Masshardt (ps, BE) qui demande au Conseil fédéral d'analyser les possibilités de **remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption**. Cette demande s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et fait écho au postulat Chevalley 18.3829 accepté par la chambre du peuple en mars 2019. Le postulat de la socialiste profitait du soutien du Conseil fédéral.⁷

Tierhaltung, -versuche und -schutz

MOTION
DATUM: 20.12.2019
KAREL ZIEHLI

La motion Bourgeois (plr, FR) a été tacitement rejetée par le Conseil national, visiblement convaincu par la réponse du Conseil fédéral aux demandes formulées par le député libéral-radical. L'exécutif fait, effectivement, remarquer que les détenteurs de chiens de protection des troupeaux profitent déjà d'un statut particulier au niveau pénal en cas d'incident avec leurs chiens. Il estime donc injustifiée la mesure demandée par le député PLR d'exonération générale de la responsabilité pénale en cas d'incident avec ces chiens.⁸

1) TW et SGT, 4.9.90; presse du 27.11.90; NZZ, 9.5.90; TW, 28.6. et 30.6.90; BZ, 30.6.90; Suisse, 2.7.90; LM, 2.12.90.

2) 24h, 29.5.01.; Presse du 16.1.01.; TG, 21.3.01.

3) AB SR, 2015, S. 1175 ff.

4) AB NR, 2019, S. 667ff

5) AB NR, 2017, S. 942; Organische Verluste aus der Lebensmittelindustrie in der Schweiz - ZHAW/BAFU - 2016; TG, 6.6.17

6) AB SR, 2017, S. 798

7) AB NR, 2019, S.1935

8) AB NR, 2019, S.2427